

Séance du 30 octobre 2018

Présents : M. Marcel **Basile**, Bourgmestre ;
MM. Francis **Damanet**, Steven **Royez**, François **Leyman**, Mme Angeline **Delleau**, Echevins ;
M. André **Bondroit**, Président du CPAS et Conseiller Communal ;
M. Jean-Marie **Bogaert**, Mme Maggy **Morlet**, MM. Philippe **Geuze**, Lucien **Bauduin**, Michel **Temmerman**, Julien **Cornil**, François **Denève**, Mme Marie-Paule **Labrique**, Conseillers ;
Mme Nicole **Baudson**, Directrice générale ff.
Les absences de Mme Martine **Demanet**, MM. Ulrich **Lefèvre** et Michaël **Courtois** sont excusées.

La séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour

- 1, Zone de secours Hainaut-Est – Dotation communale pour l'exercice 2019 – Vote.
- 2, Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC – Financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – Ureba II – Décision – Vote.
- 3, Participation solidaire au service « Allo Santé » - Approbation de la convention – Vote.
- 4, Questions orales.
- 5, Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.

Décisions

Point 1 : Zone de secours Hainaut-Est – Dotation communale pour l'exercice 2019 – Vote.

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1122-30 ;

Vu la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile ;

Vu la Circulaire ministérielle du 14 août 2014 concernant les critères de dotations communales aux zones de secours ;

Vu l'article 68 §3 qui précise qu'à défaut d'un accord, la dotation de chaque commune est fixée par le gouverneur de province en tenant compte de critères prévus par la circulaire de référence et ce au plus tard le 15 décembre 2015, à savoir :

- La population résidentielle et active ;
- La superficie ;
- Le revenu cadastral ;
- Le revenu imposable ;
- Les risques présents sur le territoire de la Commune ;
- Le temps d'intervention moyen sur le territoire de la commune ;
- La capacité financière de la commune.

Sachant qu'une pondération d'au moins 70% est attribuée au critère « population résidentielle et active » ;

Considérant qu'à défaut de décision de la Zone au 1^{er} novembre 2018, le Gouverneur appliquera sa propre clé de répartition, sur base des critères énoncés ci-avant ;

Vu la délibération du Conseil de zone du 28 septembre 2018 ;

Considérant que le dossier a été transmis à la Directrice financière en date du 12 octobre 2018 ;

Considérant l'avis de légalité de la Directrice financière du 15 octobre 2018, ci-annexé ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : de marquer son accord sur la dotation communale 2019 à la Zone de Secours Hainaut-Est, soit pour un montant de **292.550,00** euros tel que fixé dans la délibération du Conseil de zone du 28 septembre 2018.

Article 2 : la présente délibération sera envoyée pour disposition utile et information à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, à Monsieur le Président de la Zone, à Madame la Directrice financière.

Point 2 : Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC – Financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – Ureba II – Décision – Vote.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Conseil Régional Wallon du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région Wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables ;

Vu la convention cadre relative au financement alternatif pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de

l'énergie dans les bâtiments en Wallonie, signée entre la Région Wallonne, le Centre régional d'Aide aux Communes et Belfius Banque ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 d'attribuer à l'Administration Communale de Lobbes une subvention maximale de 62.947,98 euros pour le remplacement des châssis à l'école de Lobbes (implantation du Centre) ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 30 octobre 2017 approuvant le cahier spécial des charges relatif aux travaux de remplacement des menuiseries de l'implantation du Centre ;

Vu la délibération du Collège Communal du 21 décembre 2017 désignant l'entreprise Dumay - Canard pour un montant de 85.189,44 euros hors TVAC ;

Vu le projet de convention relatif à l'octroi d'un crédit « CRAC » ;

Attendu que le dossier a été transmis à la Directrice financière en date du 17 octobre 2018 ;

Considérant l'avis de légalité de la Directrice financière du 17 octobre 2018 ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : De solliciter un prêt d'un montant de 62.947,98 euros afin d'assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention ci-annexée.

Article 3 : de mandater Monsieur Marcel BASILE, Bourgmestre et Madame Nicole BAUDSON, Directrice générale ff, pour signer ladite convention.

Point 3 : Participation solidaire au service « Allo Santé » - Approbation de la convention –
Vote.

Le Conseil Communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L 1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier de l'ASBL « Coordination des soins à domicile de la Ville de Charleroi » sollicitant l'intervention de notre commune dans le financement du service de garde multidisciplinaire « Allo Santé » ;

Attendu que la participation financière est de 0,50 euros par habitant de notre commune sur base de la population arrêtée au 31 décembre de l'année précédant l'engagement de la participation solidaire ;

Considérant qu'un seul numéro d'appel est à composer pour assurer la coordination et le fonctionnement de la garde médico-sociale ;

Considérant que le plan de garde vise à offrir un meilleur accueil des patients ;

Considérant que les postes de garde permettent d'améliorer la sécurité du généraliste ;
Considérant le projet de convention ci-annexé ;
Considérant que la convention concerne l'année 2018 ;
Considérant que celle-ci est entrée dans nos services en date du 11 octobre 2018 ;
Considérant que le dossier a été transmis à la Directrice financière le 17 octobre 2018 ;
Considérant l'avis de légalité de la Directrice financière du 17 octobre 2018 ;
Considérant les crédits inscrits au budget de l'exercice 2018 sous l'article 352/321-01 ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : D'approuver le projet de convention de participation solidaire des entités de la zone de soins Carolo au fonctionnement du service « Allo santé ».

Article 2 : De charger le Bourgmestre et la Directrice générale ff de la signature de ladite convention.

Point 4 : Questions orales.

Questions orales de Mme Marie-Paule Labrique

A propos de la salle de sport « Le Scavin »

- Où en est la rédaction du **règlement d'ordre intérieur** de ces nouvelles installations ?
- Quels clubs (ou associations) y ont accès pour la saison 2018-2019 ? Selon quelles modalités : financières ? contractuelles ?

A propos de l'engagement d'un nouveau directeur général (ou directrice générale)

Madame Baudson a été engagée, après sa mise à la retraite, pour « faire fonction » afin – peut-on le supposer – d'assurer la bonne gestion des élections communales, ce qu'elle a fait avec méthode et précision.

Qu'est-il prévu à présent quant à l'engagement d'un nouveau directeur (ou directrice) ?

Quand ? Quelles modalités de publication de l'offre pour cet emploi ?

A-t-on prévu une période de « chevauchement » des deux contrats d'emploi afin que Mme Baudson puisse faire profiter son (sa) remplaçant(e) de son expérience ?

Point 5 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.

Madame Labrique rappelle que lors de la séance du 24 septembre dernier, elle avait demandé d'insérer dans le règlement complémentaire - circulation locale à la ruelle à Blancs Pains - que la circulation soit autorisée pour les vélos.

Le procès-verbal sera rectifié suivant la demande de Mme Labrique.

Ainsi fait et délibéré en séance, date que dessus.

La séance est levée à 19h45.

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,